Les comportements responsables face aux partis politiques et aux institutions de la République (Cour Suprême, Conseil Economique et Social et Conseil Constitutionnel) et la préservation de la paix sociale

**Le parti politique**

Un parti politique est un groupement de personnes unies par la même idéologie, les mêmes intérêts, les mêmes actions politiques

**La classification des partis politiques selon leurs idéologies**

Les partis de droite : prônent le libéralisme

Les partis de centre : entre la gauche et la droite

Les partis de gauche : prônent le socialisme

**Les règles et principes régissant un parti politique dans un régime démocratique**

-Respect de la discipline du parti

-Tolérance des idées

-Respect des valeurs républicaines

-Esprit de solidarité et d'union entre les militants

**L'importance d'un parti politique dans un régime démocratique**

-Cadre d'expression démocratique

-Pluralité du choix des programmes de gouvernement et des projets de société et des personnes à élire.

-Formation politique des militants dans un esprit républicain.

Equilibre du débat politique

**Les comportements responsables envers les partis politiques**

Un comportement est dit responsable en démocratie quand il ne porte pas atteinte aux principes démocratiques de base ; quand il ne constitue pas une entrave au jeu démocratique. Ces comportements s'appuient sur des valeurs individuelles et sociales que sont le respect, la tolérance, l'honnêteté, la solidarité, la justice.

-***Le respect*** suppose que tout individu doit se conformer à la loi et aux principes démocratiques et avoir des égards pour les autres ; exemple : pour contester les résultats d'une élection il faut s'adresser aux structures prévues à cet effet.

-***La tolérance*** : acceptation de l'autre comme son égal et élément de la société ou de la communauté à laquelle l'on appartient, et soumis aux mêmes lois et règles.

Exemple : dans le cadre du jeu démocratique, accepter les critiques ou la remise en cause de ses propres idées par les adversaires.

-***L'honnêteté :*** vertu consistant à reconnaître aux autres leurs et devoirs.

Exemple : reconnaître ses erreurs, les limites de se propositions et accepter quand elles sont constructives, les idées des autres.

-Explication de l'impact des comportements responsables sur les activités des parties politiques :

Les comportements responsables favorisent le jeu démocratique et permettent aux activités de se dérouler dans de bonnes conditions. Ce qui contribue à préserver la paix, à instaurer la cohésion et l'harmonie sociale, au développement économique

**Les attributions de la Cour Suprême**

Elle est la plus haute institution judicaire de l'Etat. Ce pouvoir est exercé avec d'une part les juridictions d'instances (tribunaux de 1ière instance) et d'autre part les juridictions d'appel (cour d'appel) ; les jugements ou arrêts qu'elle rend sont sans recours et interviennent après ceux rendus en premier lieu par les juridictions d'instance d'abord puis en second lieu par les juridictions d'appel.

Elle valide les élections municipales et celles des conseils généraux.

Son président est le 3ième personnage de l'Etat ; il est nommé pour 5 ans par le Président de la République et il est assisté par 3 vice-présidents qui sont aussi présidents des 3 différentes chambres de la cour suprême.

Les magistrats qui la composent sont nommés par le Président de la République.

Sa structure : elle est composée de 3 chambres :

- La chambre administrative qui juge le recours pour excès ou abus du pouvoir par rapport à une décision de l'autorité administrative
- La chambre judiciaire qui comprend 2 formations
  Une formation civile qui juge en dernier ressort les affaires d'ordre civil, commercial et fiscal et une formation pénale qui juge les questions pénales.

- La chambre des comptes qui contrôle le budget de l'Etat et sa gestion, les comptes des comptables publiques et assimilés. Elle exerce ses attributions en toute indépendance vis-à-vis des pouvoirs exécutifs ( le gouvernement) et législatif (le parlement).

Ses attributions demeurent jusqu'à sa dissolution tel que prévue par la constitution d'août 2000 et la mise en place de 3 nouvelles juridictions à savoir :

La cour des comptes en remplacement de la chambre des comptes

Le conseil d'Etat à la place de la chambre administrative et la cour de cassation à la place de la chambre judiciaire.

Le recors à la cour suprême se fait le citoyen (justiciable) n'est pas satisfait par les jugements des tribunaux rendus par les tribunaux de 1ière instance et les cours d'appel ; dans ce cas il s'agit d'un pourvoi en cassation.

**Les attributions du Conseil Constitutionnel**

- Il est issu de l'ancienne chambre constitutionnelle de la cour suprême. Il est dirigé par un président nommé par le président de république pour une durée de 6 ans renouvelable une seule fois. Il a comme membre les anciens présidents et des magistrats nommés pour 6 ans non renouvelables à part égal par le président de la république et le président de l'assemblée nationale.
- Il juge de la conformité des lois avec les constitutions

Il statue sur la validité des élections présidentielles et législatives.

**Les attributions du Conseil Economique et Social**

Dirigé par un président nommé par le président de la république, cette institution a pour rôle :

D'émettre des avis sur les projets de lois, d'ordonnances ou de décrets, ainsi que sur les propositions de loi à caractère économique et social qui lui sont soumis.

**Les comportements responsables face aux institutions de la république :**

L'obéissance, le respect, la soumission aux décisions, l'utilisation des moyens légaux en cas de recours

**L'importance du respect du Conseil Constitutionnel :**

-Contribution au développement économique et social de la nation à travers le contrôle de la bonne gestion des ressources de l'Etat.

-Préservation de la paix à travers la justice et l'équité.

-Développement de la démocratie.